

La Fraternité ne doit pas avoir de frontières



Pour la première fois, le Conseil Constitutionnel a consacré la valeur constitutionnelle du « principe de fraternité ». Dans une décision du vendredi 6 juillet 2018, les gardiens de la loi suprême ont donné une force juridique à cette devise républicaine et considéré qu'il en découlait « la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

Les CRA sont des prisons qui ne disent pas leur nom !

où sont enfermés sur décision administrative des étrangers en attente d'être expulsés.

PLAISIR - 1^{er} juillet 2018 - Rassemblement de protestation du Réseau pour l'Accueil des Migrants en Yvelines (RAMY) devant le Centre de Rétention Administratif de Plaisir.

Les manifestants, une trentaine, ont pique-niqué sur la pelouse sous les fenêtres grillagées du CRA avec banderoles et porte-voix. Ils ont proclamé leur opposition à un recours beaucoup trop fréquent à la rétention des étrangers, à l'enfermement des enfants et à l'augmentation à 90 jours de la durée de la rétention administrative. Ils ont exprimé leur soutien aux familles qui, ce dimanche, n'ont pu faire valoir leur droit de visite (des problèmes d'organisation paraît-il). Ils ont renouvelé leur demande d'un accueil digne et humain des migrants.

Le CRA de Plaisir existe depuis 2006, il se trouve à l'intérieur du commissariat et comporte 26 places. En 2017, 416 personnes y ont été enfermées et plus d'une sur deux a été libérée. La durée moyenne d'enfermement est de 12 jours mais certains restent jusqu'à la limite des 45 jours.

RAPPORT 2017 Six associations intervenant dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) dénoncent les abus de la politique d'enfermement.

La France est de loin le pays de l'UE qui enferme le plus d'étrangers sous prétexte qu'ils n'ont pas le bon papier au bon moment. En 2017, au total environ 47 000 personnes ont vécu la violence traumatisante des CRA : 26 274 personnes de 40 nationalités différentes ont été enfermées en métropole –soit 10% de hausse- et 19 683 en outre-mer. Le CRA de Mayotte à lui tout seul a vu défiler 17 934 personnes.

En dépit des condamnations par la Cour Européenne des droits de l'Homme, le nombre d'enfants en rétention a doublé –plus de la moitié avait moins de 7 ans.

L'emballage de la machine à expulser conduit à des procédures abusives (les libérations atteignent un record de 40%). Ainsi l'enfermement des « dublinés » a été poursuivi alors qu'il avait été jugé illégal en septembre 2017. On enregistre une hausse de 15% des rétentions après l'attentat de Marseille. Les maghrébins ont été les premières victimes.

Les associations constatent qu'une durée de rétention plus longue n'est pas plus efficace : la moitié des expulsions ont lieu dans les dix premiers jours de rétention. La durée moyenne de séjour est en effet de 12,8 jours. Les CRA sont des lieux de souffrances et d'angoisse. Ggarder des personnes 3 mois va créer des tensions alors que les centres sont déjà pleins. Il y a déjà trop de tentatives de suicide, d'automutilations ... Un Albanais s'est pendu en rétention à Marseille en décembre 2017.



- **Pétition contre l'enfermement des enfants** : <http://lesaf.org/lettre-petition-contre-lenfermement-des-enfants-en-retention>
- **Rapport 2017** : <https://www.lacimade.org/publication/rapport-2017-sur-les-centres-et-locaux-de-retention-administrative>